



FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

REGLEMENT OFFICIEL DES DEGRES

Avant propos :

Les degrés sont l'appellation officielle des différents niveaux de compétences du pratiquant licencié.

Ils se déclinent du degré d'initiation au deuxième degré. Ils font l'objet d'un règlement spécifique.

Les degrés permettent d'évaluer la pratique équestre, les soins et les connaissances des cavaliers. La Fédération assure l'enregistrement officiel des différents degrés. Cet enregistrement apparaît sur la licence du cavalier et fait l'objet de la délivrance d'un diplôme. Les degrés sont ouverts à tous les cavaliers titulaires d'une licence de pratiquant de la FTSE.

Les centres d'examen :

Tout organisme adhérant à la FTSE peut organiser des sessions d'examen après présentation d'une demande adressée à la F.T.S.E 30 jours au moins avant la date prévue de l'examen. Tout organisateur s'engagera à prendre en charge les frais des examinateurs qui seront fixés par la fédération.

Le jury :

La commission d'examen est composée de 3 membres évaluateurs au plus désignés par la Commission Technique concernée de la F.T.S.E. Les titulaires du Brevet Fédéral d'Entraîneur niveau 2 (BFE) pourront être évaluateurs après proposition de la DTN et approbation du Bureau Fédéral.

Un représentant de la DTN tunisienne est membre de droit du jury d'examen.

Le jury d'examen s'engage à envoyer le procès verbal des résultats de la session du degré à la FTSE dans un délai de 8 jours, après la date de l'examen.

En cas d'incident lors d'une session d'examen (comportement répréhensible à l'égard du jury ou de sa monture) le cavalier peut être exclu de l'examen. Le représentant de la DTN peut à tout moment suspendre le déroulement pour des motifs de sécurité. Un candidat peut être également suspendu si son comportement à cheval pose des problèmes de sécurité.



FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

REGLEMENT OFFICIEL DES DEGRES

Conditions d'inscription :

Pour s'inscrire à un degré, le pratiquant doit justifier :

- De sa licence de pratiquant FTSE de l'année en cours.
- Le premier degré est ouvert aux cavaliers de 10 ans et +.
- Le deuxième degré est ouvert aux cavaliers de 12 ans et +.
- Les cavaliers âgés de 18 ans et + (au 1^{er} janvier de l'année en cours) peuvent présenter directement le degré de leur choix.

Tenue et présentation :

Les cavaliers doivent se présenter dans une tenue d'équitation. Leurs montures doivent être toilettées.

Les harnachements :

Pour l'ensemble des degrés, les harnachements doivent être entretenus et le matériel adapté à la discipline.